

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 Quorum : 19

Présents : 27

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 06

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 30

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

19/11/2024

27 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

03 Pouvoirs : M. PERROT Alain à Mme VERRIER Murielle, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. REVEL Daniel à M. PARAVY Jean-Claude.

06 Absents : M. BILLON Pierre, M. GONARD Xavier, Mme LABBAY Catherine, M. PICHE Barthélémy, M. PUGNOT Bertrand, M. VERGUET Nicolas.

OBJET : AVANCE DE TRESORERIE AU CIAS : PROLONGATION DE LA DATE LIMITE DE REMBOURSEMENT DE L'AVANCE DE TRESORERIE :

MONSIEUR LE PRESIDENT,

RAPPELLE que lors du conseil communautaire du 29 novembre 2022, le conseil a approuvé le versement d'une avance de trésorerie d'un montant total maximum de 450 000,00€ au CIAS Val Guiers. L'avance consentie devait être remboursée en totalité avant le 31/12/2023. A l'approche de la fin de l'année 2023, le conseil communautaire, constatant l'incapacité du CIAS a remboursé l'avance, a décidé de reporter la date limite de remboursement au 31/12/2024.

EXPOSE qu'en fin d'exercice budgétaire 2024, le CIAS n'est toujours pas en capacité de rembourser l'avance de trésorerie accordée. Vu les nouvelles organisations mises en place, il propose de reporter d'un an la date limite de remboursement de l'avance consentie, soit le 31/12/2025 au plus tard.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 30 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **ACCEPTÉ** que l'avance remboursable de 450 000,00€ soit prolongée sur l'année 2025 et qu'elle puisse être remboursée au plus tard le 31 décembre 2025 ;

➤ **MANDATE ET AUTORISE** le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et pour signer toutes pièces relatives à ce dossier ;

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 05/12/2024,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

